



# COMMUNE DE LEYSIN

## ÉLECTIONS COMMUNALES DU 28 MARS 2021

### RENOUVELLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ (2<sup>ème</sup> TOUR) POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

#### PROCÈS-VERBAL D'ENREGISTREMENT DES LISTES DE CANDIDATS

Le Greffe municipal, après avoir procédé aux vérifications d'usage selon les dispositions de l'article 14 de l'arrêté de convocation du 7 octobre 2020, a enregistré les listes suivantes :

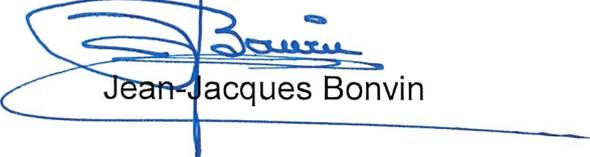
#### ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ (2<sup>ème</sup> TOUR)

- le 8 mars 2021, à 13h30 liste **Le Forum** forte de 1 candidat
- le 9 mars 2021, à 08h00 liste **Entente Leysenoude – PLR Les Libéraux-Radicaux**, forte de 2 candidats

Toutes les listes déposées ont été trouvées conformes aux dispositions légales.

Leysin, le 9 mars 2021

Le Secrétaire municipal :

  
Jean-Jacques Bonvin



# COMMUNE DE LEYSIN

## ELECTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Dans le délai légal fixé au 9 mars 2021 à 12h00, le Greffe municipal, après avoir procédé aux vérifications d'usage selon les dispositions de l'article 14 de l'arrêté de convocation du 7 octobre 2020, a enregistré les listes officielles suivantes :

- le 8 mars 2021, à 13h30 liste **Le Forum** forte de 1 candidat
- le 9 mars 2021, à 08h00 liste **Entente Leysenoude – PLR Les Libéraux-Radicaux** forte de 2 candidats

Conformément à l'article 7 de l'arrêté de convocation du 7 octobre 2020, le Bureau électoral proclame donc élus tacitement à la Municipalité :

**Madame Laurence HABEGGER**, Entente Leysenoude  
**Madame Noémie ISENSCHMIED**, Entente Leysenoude  
**Monsieur Daniel NIKLES**, Le Forum

Le scrutin populaire prévu le 28 mars 2021 est donc annulé.

Leysin, le 9 mars 2021

Conseil communal de Leysin :  
Le Président : La Secrétaire :

  
Claude Gaulis

  
Corinne Delacrétaz